



PREFET DE VAUCLUSE

Direction des relations avec les usagers  
et avec les collectivités territoriales  
Service des relations avec les collectivités territoriales  
Unité affaires générales et affaires foncières

**APPROBATION ET AUTORISATION D'EXÉCUTION**  
**du projet de reconstruction du poste électrique de transformation 63 000/20 000 volts**  
**au lieu-dit MONTMARTEL, sur le territoire de la commune de VALREAS**

LE PREFET DE VAUCLUSE,  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

Vu le Code de l'énergie, partie législative ;

Vu, le Code de l'environnement ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le titre VI de la loi du 15 juin 1906 modifiée, sur les distributions d'énergie électrique, notamment l'article 14 ;

Vu le décret du 29 juillet 1927 modifié, notamment l'article 50 ;

Vu l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 modifié, déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

Vu la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ;

Vu la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières ;

Vu la circulaire ministérielle du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité ;

Vu l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 modifié, déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SI2011-08-22-0090 PREF du 22 août 2011 donnant délégation de signature à Madame Martine CLAVEL, Secrétaire Générale de la préfecture de Vaucluse ;

Vu la demande d'approbation et d'autorisation d'exécution présentée le 3 novembre 2010 par ERDF Rhône-Alpes Bourgogne, en vue de la reconstruction du poste électrique de transformation 63 000 / 20 000 volts au lieu-dit MONTMARTEL, sur le territoire de la commune de VALREAS ;

Vu le dossier annexé à cette demande, comportant notamment une étude d'impact ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 27 juin 2011 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 août 2011, prescrivant dans le cadre du Code de l'environnement, l'ouverture d'une enquête publique pour l'opération susvisée, du 3 octobre 2011 au 8 novembre 2011 inclus ;

Vu le rapport et la conclusion favorable au projet, formulés au terme de l'enquête par le commissaire-enquêteur le 30 novembre 2011 qui recommande :

- d'implanter les installations à plus de 0.20 mètre minimum au-dessus de la cote de référence prévue dans le PPRI du Bassin du Lez ;

- de réaliser et d'entretenir une plantation en périphérie au poste.

Vu la consultation des services et de la commune concernée, en date du 24 novembre 2010 ;

Vu les avis formulés à cette occasion aux dates suivantes :

DREAL (consultation interne)	15 décembre 2010
DREAL Service Biodiversité Eaux et Paysages (SBEP)	23 décembre 2010
Direction Régionale des Affaires Culturelles – Service Archéologie	+
France Télécom – Pôle DICT	+
Armée de Terre	2 décembre 2010
Armée de l'Air	22 décembre 2010
Direction Générale de l'Aviation Civile Sud Est	16 décembre 2010
GRT Gaz Agence du Midi	3 janvier 2011
GRT Gaz Région Rhône Méditerranée	4 janvier 2011
RTE ERDF Transport SA	+
Syndicat Mixte du Bassin du Lez	+
Direction Départementale des Territoires de Vaucluse	20 janvier 2011
Département de Vaucluse - direction des routes	17 janvier 2011
Agence Régionale de Santé	6 janvier 2011
SDIS Var	+
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine	+
Conseil Général de Vaucluse	+
Communauté de communes de l'Enclave des Papes	+
Délégation territoriale des Alpes de Haute-Provence	+
Commune de Valréas	14 décembre 2010

+ : pas de réponse dans les délais fixés = avis réputé favorable ;

Vu les engagements souscrits par ERDF, notamment par lettres en date du 31 mars 2011 et du 24 novembre 2011;

Vu le rapport de la DREAL en date du 7 mars 2012 ;

Sur propositions de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de Vaucluse;

## APPROUVE

Le projet présenté le 3 novembre 2010 par ERDF Rhône-Alpes Bourgogne, au titre de l'article 50 du décret du 29 juillet 1927 modifié, concernant la reconstruction du poste électrique 63 000/20 000 volts de VALREAS, au lieu-dit MONTMARTEL, sur le territoire de la commune de VALREAS.

### AUTORISE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Sous réserve :

- d'implanter les installations à plus de 0.20 mètre minimum au-dessus de la cote de référence prévue dans le PPRI du Bassin du Lez ;
- de réaliser et d'entretenir un écran végétal en périphérique au poste ;
- de respecter la distance de sécurité réglementaire entre la canalisation de gaz DN 100 et les mises à la terre de l'ouvrage électrique ;
- de contacter GRT Gaz 10 jours avant le début des travaux ;

Un recours contentieux peut être exercé devant le tribunal administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

En application de la circulaire du 13 août 1998 de M. le Secrétaire d'Etat à l'Industrie, la présente autorisation sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture et fera l'objet d'une publicité par affichage en Préfecture de Vaucluse et en mairie de VALREAS. Elle sera notifiée à M. le Directeur d'ERDF, Groupement de Centres Sud-Est, Bureau Régional Ingénierie Postes Sources - Route de la Centrale- 67700 Loire sur Saône.

A Avignon, le 21 MARS 2012

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale



Martine CLAVEL

Copie transmise à :

- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles, Service Régional de l'Archéologie, 23, boulevard du Roi René - 13617 Aix en Provence cedex.
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Consultation interne – 2 exemplaires) - CS 80065 - 13182 Aix-en-Provence Cedex 5
- Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé PACA, Agence Régionale de Santé PACA – Délégation territoriale de Vaucluse - Cours Jean Jaurès - Cité administrative - BP n° 50007 - 84044 Avignon Cedex 1
- Délégation Territoriale des Alpes de Haute-Provence, 7 rue Pasteur – BP 229 – 04013 Digne les Bains
- Monsieur le général, commandant la Zone Aérienne de Défense Sud Salon – BA 701 – 13661 Salon Air
- Monsieur le général de corps d'armée, gouverneur militaire de Lyon, commandant la région terre sud-est, Bureau Stationnement Infrastructure, Quartier Général Frère, 4 rue Nadaud –BP 41 – 69998 Lyon armées.
- Monsieur le Directeur de l'Aviation Civile du Sud-Est, 1 rue Vincent Auriol –13617 Aix en Provence Cedex 1
- Monsieur le Directeur de GRT Gaz - Direction Transport - Région Rhône Méditerranée, 39 rue de Lyon BP 131 –13317 Marseille Cedex 15.
- Madame la Directrice de RTE EDF Transport SA Système électrique Sud Est, 82, avenue de Haïfa - BP 319 - 13269 Marseille Cedex 08
- Monsieur le Directeur Régional de FRANCE TELECOM, pôle DICT - BP 1629 - 06011 Nice cedex 1.
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Cité Administrative - Service Environnement et Service urbanisme et risques naturels - BP 31 045 - 84098 Avignon cedex 9 (2 exemplaires)
- Monsieur le Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, Cité Administrative - BP 168 - 84000 Avignon
- Monsieur le Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours, Esplanade d'Afrique, 84018 Avignon Cedex1.
- Monsieur le Président du Conseil Général de Vaucluse, Direction des Routes, Hôtel du département, rue Viala – 84909 Avignon cedex 9
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez
- Monsieur le Président de la Communauté de communes de l'Enclave des Papes
- Monsieur le Maire de Valréas, Hôtel de Ville - 8, place Aristide Briand - 84600 Valréas
- Mme la Directrice de RTE EDF Transport SA - SESE - 82 avenue de Haïfa - BP 319 - 13269 Marseille Cedex 08